

LES CHANGEMENTS DU STATUT DE L'ENFANT AUJOURD'HUI

©Christian Rey - 08/01/2005

http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=crey080105

Certains raccourcis cliniques (1) nous brossent le tableau de l'enfant moderne, disons de la deuxième moitié du XXème siècle et du début du XXIème siècle. C'est le cas d'un garçon de 4 ans qui présentait des troubles du sommeil et dont les parents travaillaient 10 heures par jour : ces parents se plaignaient ainsi de leur enfant au thérapeute : "il devrait bien comprendre qu'il faut dormir parce que nous sommes bien fatigués" (2) On entend dans cette plainte comment le message "l'enfant - voire le bébé - est une personne", comment ce message a pu par la suite modifier ces relations parents-enfant.

Dans un ouvrage récemment paru en France, Enfants Adultes, vers une égalité de statuts ?, François de Singly, sociologue à Paris V, parle de la Convention Internationale des droits de l'enfant de 1989, où l'enfant se voit reconnaître des droits, droits qui ne se limitent pas à sa simple protection : "l'enfant devient un individu à part entière".

François de Singly définit cette individualisation comme "le fait pour chaque personne de se définir d'abord en référence à elle-même". En d'autres termes, l'individu et, par conséquent, l'enfant deviennent, avec les avancées de la démocratie et de la science, des êtres auto-référés, auto-centrés.

François de Singly enfonce le clou à propos de l'enfant : "cela signifie que sa première dimension identitaire ne réside pas dans son origine familiale ou sociale, mais qu'il a droit, dès sa naissance et comme tout adulte, à la reconnaissance d'une identité strictement personnelle."

La connaissance de ce contexte général est, à mon sens, une nécessité pour le thérapeute ; ne serait-ce que pour ne pas se tromper d'emblée à propos de ces parents qui veulent, bien confraternelle-ment, obtenir de leur bambin de 4 ans de dormir enfin et ce en faisant appel à sa raison.

Ceci d'autant plus que ces parents ont évidemment, eux aussi, changé de statut et comme le dit encore François de Singly : "Ils ne sont plus d'abord des individus qui doivent transmettre à la génération suivante les savoirs et les expériences accumulées". Non, non ! "Ils sont des individus chargés de décrypter, d'interpréter les besoins des enfants afin d'aider ces derniers à devenir eux-mêmes". Enfin : "Ils doivent aussi mettre en place un environnement susceptible de les aider dans cette ambition".

On entend ainsi :

- comment le métier d'éduquer devient alors possible, et ce, grâce à la science psychologique,
- comment les parents deviennent des employés du chiffre, des décrypteurs replacés dans une position symétrique à celle de leur progéniture. On dira des prestataires de service (au même titre que les enseignants, bien entendu),
- comment le thérapeute pédopsychiatre, psychologue est, lui, devenu un expert chargé lui aussi du décryptage et sollicité autant que tel,
- comment enfin, dans ce contexte, le psychanalyste, lui, se retrouve bien être le seul à promouvoir l'altérité, le sujet comme absent, le "transfert dans sa disparité subjective" pour reprendre les termes de J.Lacan, transfert comme nécessité dans l'éducation, l'enseignement ou la psychothérapie.

Un collègue, dans le numéro récent d'octobre 2003 d'une revue professionnelle se félicitait en ces termes de la banalisation de la pédopsychiatrie et de la surconsommation effectivement impressionnante de nos services et de nos consultations : "Jamais les services n'ont été autant sollicités et critiqués. La psychiatrie infanto-juvénile est aujourd'hui totalement intégrée au tissu social : elle est à parité avec l'école, la Poste, la SNCF, pour l'insatisfaction des consommateurs et de ses acteurs !" Nous entendons donc, dans la citation de ce collègue enthousiaste, parler de "parité" et de "consommateurs" (Et nous avons dans notre gouvernement actuel un ministre de la parité).

Cet enfant moderne est donc :

- d'une part, sur le devant de la scène dans le couple parental, un enfant libéré, désaliéné, en même temps que personifié, spécifié comme être,
- d'autre part un enfant exclu et finalement abandonné.

Cet enfant moderne a acquis une place grandiose, dont on se demande s'il s'agit bien d'une place d'enfant. Enfant devenu partenaire, alter ego dans le nouveau contrat familial. Avec toutes les conséquences chez les enfants qui vont présenter, par exemple, des troubles des repères temporo-spatiaux ; mais aussi des troubles d'allure dépressive, des insomnies, des défauts de concentration.

La psychanalyse nous conduit à prendre comme fil conducteur de nos premières consultations :

- redonner à l'enfant une place par rapport à un manque et par rapport à un désir. J'ajouterai "par rapport à un désir" et non "par rapport à un désir d'enfant".
- resituer l'enfant comme né d'un manque, manque structural dans le rapport homme/femme ; lui donner une place dans un pacte marqué d'un impossible.

(1) Extrait d'une intervention faite à Milan le 2 Avril 2004 : "Que nous apprend la clinique infantile sur les changements du statut de l'enfant aujourd'hui ?"

(2) Référence à l'intervention de Colette Brini faite à Milan le 7 Novembre 2003.